



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Chine

Question écrite n° 38319

Texte de la question

Mme Danièle Bousquet attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la récente visite du président chinois Jiang Zemin en France. Elle souhaite savoir quelles sont les avancées concrètes que la diplomatie française compte obtenir afin que la Chine, membre permanent du conseil de sécurité de l'ONU, respecte les conventions internationales.

Texte de la réponse

Le droit international prévoit que les Etats ont l'obligation de respecter les clauses des traités ou conventions qu'ils ont signés et ratifiés. A cet égard, la France n'a pas d'observation de caractère général à émettre sur le respect par la Chine de l'ensemble de ses engagements internationaux. S'agissant plus particulièrement du respect des droits de l'homme, la France se réjouit de la signature récente par la Chine des deux pactes des Nations unies sur les droits économiques, sociaux et culturels, d'une part, et sur les droits civils et politiques, d'autre part. Ces deux pactes doivent désormais être ratifiés et des mesures internes d'application doivent être prises afin qu'ils puissent produire leur plein effet juridique en Chine. La France, à l'occasion de la visite du président de la République populaire de Chine en octobre dernier, mais aussi l'Union européenne, dans le cadre de son dialogue avec la Chine sur les droits de l'homme, ont appelé à une ratification rapide de ces deux pactes. A la connaissance du Gouvernement, ces deux pactes ont déjà été transmis au législateur chinois, l'Assemblée nationale populaire, qui dispose du pouvoir d'autoriser la ratification. En conséquence, la France espère que ces ratifications et la prise de mesures d'application interne interviendront dans les meilleurs délais.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Bousquet](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38319

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 1999, page 6905

Réponse publiée le : 31 janvier 2000, page 656